

# Enquête sur les marchandises vendues au détail

**Confidentiel une fois rempli.**

Renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19.

Corriger l'information pré-imprimée s'il y a lieu en utilisant les cases correspondantes ci-dessous.

Raison sociale  
C0001

Nom commercial  
C0002

A/S  
C0003

N° et rue  
C0004

Ville  
C0005

Province / territoire Code postal  
C0006  C0007

Personne ressource  
C0008

Ind. rég Numéro de téléphone Poste  
C0017  -  -  C0027

Langue préférée  
C0010 <sup>2</sup>  Français <sup>1</sup>  Anglais

## EN VERTU DE LA LOI SUR LA STATISTIQUE, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE

### VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE RÉPONDRE AUX QUESTIONS

#### Objet de l'enquête

L'enquête procure de l'information qui permet de mesurer la santé et les résultats économiques du secteur de la vente au détail ainsi que de l'économie canadienne. Le milieu des affaires utilise ces données pour analyser la performance et l'évolution du marché.

#### Confidentialité

**Vos réponses sont confidentielles.**

La *Loi sur la statistique* protège la confidentialité des renseignements recueillis par Statistique Canada. La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la loi. Statistique Canada utilisera les données de cette enquête à des fins statistiques.

#### Couplages d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

#### Divulgaration des renseignements transmis par télécopieur ou autres modes électroniques

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou tout autre mode électronique peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

#### Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau du répondant, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui doivent garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Une liste des organisations avec qui Statistique Canada a des ententes de partage de données vous sera envoyée sur une base périodique.

## DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

### CORRESPONDANCE

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le questionnaire ou si vous avez des questions concernant l'enquête, adressez-vous au bureau régional de Statistique Canada le plus près.

Sherbrooke :

APPEL LOCAL

819-564-5500

SANS FRAIS

1-877-992-3999

TÉLÉCOPIEUR

1-888-883-7999

Sturgeon Falls :

705-753-3161

1-800-316-5354

1-888-883-7999

## PÉRIODE DE DÉCLARATION

Prière d'indiquer la période visée par le présent questionnaire.

DU

AU

## DIRECTIVES

Prière de déclarer les ventes, les commissions et les autres recettes pour chaque marchandise vendue au cours de la période de déclaration, soit en dollars (\$) ou en pourcentage (%) du total des ventes, commissions et autres recettes mais non une combinaison des deux. Si vous déclarez en dollars, omettre les cents. **Exclure : TPS, TVH, TVP et TVQ.**

- Lorsque les chiffres exacts ne sont pas disponibles, veuillez nous fournir vos meilleures estimations.

#### Ventes, commissions et autres recettes

Déclarez vos ventes, vos commissions et vos autres recettes pour la période visée.

#### Inclure :

- les ventes de tout bien acheté pour la revente, excluant les retours, les rabais et les escomptes (ne déduisez pas la valeur des reprises);
- les revenus de commissions et honoraires provenant de la vente de marchandises et de services pour le compte de tiers, p. ex. provenant de la vente de billets de loteries et d'autobus, de cartes téléphoniques, etc. (ne déclarez pas la valeur des ventes);
- les revenus provenant des pièces et de la main-d'oeuvre utilisées pour l'entretien et la réparation;
- les revenus de location et de location à bail de biens et de matériel;
- les ventes de repas et d'autres services;
- les ventes de biens fabriqués en tant qu'activité secondaire;
- la valeur des marchandises prélevées par le propriétaire pour son usage personnel.

#### Exclure :

- les revenus de location de biens immobiliers, les droits de placement, les subventions d'exploitation et autres, et les redevances de franchisage et autres;
- les revenus non imputables à l'exploitation, p. ex. les revenus en intérêts et dividendes.

## ATTESTATION

Je certifie que les renseignements indiqués dans le présent rapport sont, autant que je le sache, complets et exacts.

Date

Signature

Nom du signataire (en lettres moulées s.v.p.)

Fonction officielle du signataire

Adresse électronique

Téléphone (    )   -

Poste

Télécopieur (    )   -

<b>Déclarer en dollars (\$) ou en pourcentage (%) du total des ventes, commissions et autres recettes, mais non une combinaison des deux.</b> <b>Exclure TPS, TVH, TVP et TVQ.</b> <b>Si les données exactes ne sont pas disponibles, des estimations sont acceptables.</b>		Code	Veuillez indiquer : <input type="radio"/> \$ <b>OU</b> <input type="radio"/> % Si en dollars, omettre les cents
1	<b>Aliments</b> (sauf nourriture pour animaux de compagnie et repas et repas légers) (somme de A1010 à A1090)	<b>A1000</b>	
1.1	Viande et volaille fraîches (y compris cuite, salée et fumée)	A1010	
1.2	Poisson et autres fruits de mer frais	A1020	
1.3	Fruits et légumes frais	A1030	
1.4	Produits laitiers et oeufs (sauf crème glacée)	A1040	
1.5	Produits de boulangerie (maison et commercial)	A1050	
1.6	Bonbons, confiserie et aliments à grignoter	A1060	
1.7	Charcuterie (sauf les fromages), comptoirs à salade et aliments préparés pour emporter	A1070	
1.8	Aliments congelés (y compris jus de concentré congelés et crème glacée)	A1080	
1.9	Tous les autres produits alimentaires (sauf nourriture pour animaux de compagnie, repas et repas légers)	A1090	
2	<b>Boissons non alcoolisées</b> (somme de A2010 à A2020)	<b>A2000</b>	
2.1	Boissons gazeuses	A2010	
2.2	Autres boissons non alcoolisées (sauf boissons gazeuses)	A2020	
3	<b>Boissons alcoolisées</b>	<b>A3000</b>	
4	<b>Matériel de fabrication pour le vin et la bière</b>	<b>X0100</b>	
5	<b>Repas et repas légers</b>	<b>X0200</b>	
6	<b>Nourriture, fournitures et accessoires pour animaux de compagnie</b>	<b>X0300</b>	
7	<b>Produits du tabac et fournitures</b>	<b>X0400</b>	
8	<b>Articles et fournitures non électriques pour la maison</b> (sauf produits de soins personnels) (somme de G1010 à G1030)	<b>G1000</b>	
8.1	Articles de table (sauf lingerie), articles de cuisine, batteries de cuisine et moules	G1010	
8.2	Produits d'entretien ménager, produits chimiques et produits de papier pour la maison (y compris papier d'aluminium et pellicule de plastique)	G1020	
8.3	Autres fournitures pour la maison (balais, vadrouilles, paniers à linge, tables à repasser, ampoules, lampes de poche, détecteurs de fumée, etc.)	G1030	
9	<b>Articles de soins personnels, de santé et de beauté</b> (non électrique) (somme de B1010 et B1020)	<b>B1000</b>	
9.1	Cosmétiques et parfums	B1010	
9.2	Autres articles de toilette et de soins personnels (sauf appareils électriques, produits optiques, cosmétiques et parfums)	B1020	
10	<b>Produits optiques sur ordonnance</b>	<b>B2010</b>	
11	<b>Produits optiques sans ordonnance</b>	<b>B2020</b>	
12	<b>Matériel et fournitures de soins de santé à domicile</b> (appareils auditifs, marchettes, fauteuils roulants, béquilles, prothèses, etc.) (sauf équipement d'exercice)	<b>B3000</b>	
13	<b>Médicaments (avec et sans ordonnance), vitamines et autres suppléments de santé</b> (somme de B4010 et B4020)	<b>B4000</b>	
13.1	Médicaments sur ordonnance	B4010	
13.2	Médicaments sans ordonnance, vitamines, plantes médicinales et autres suppléments de santé	B4020	
14	<b>Meubles d'intérieur, appareils ménagers et appareils électroniques</b> (y compris appareils photo) (somme de H1000, H2000 et H3000)	<b>H0000</b>	
14.1	Meubles (sauf meubles de patio et de jardin) (somme de H1010 à H1030)	H1000	
14.1.1	Matelas et sommiers (sauf pour enfants)	H1010	
14.1.2	Meubles et équipement de chambres d'enfants (y compris matelas, landaus et poussettes)	H1020	
14.1.3	Tous les autres meubles d'intérieur (y compris meubles de bureau à la maison)	H1030	
14.2	Appareils ménagers (somme de H2010 et H2020)	H2000	
14.2.1	Gros appareils ménagers	H2010	
14.2.2	Petits appareils ménagers électriques (y compris appareils électriques de soins personnels)	H2020	
14.3	Appareils électroniques, ordinateurs et appareils photo (y compris téléphones) (somme de H3010 à H3050)	H3000	
14.3.1	Téléviseurs et équipement audio et vidéo (sauf appareils photo traditionnels et appareils photo numériques)	H3010	
14.3.2	Appareils photo (traditionnels et numériques) et matériel et fournitures photographiques connexes	H3020	
14.3.3	Ordinateurs, matériel informatique et fournitures connexes	H3030	
14.3.4	Logiciels informatiques commerciaux et de divertissement (sauf jeux vidéo)	H3040	
14.3.5	Téléphones et appareils électroniques de bureau à la maison	H3050	
15	<b>Articles d'ameublement</b> (sauf meubles, appareils ménagers et appareils électroniques) (somme de G2010 à G2040)	<b>G2000</b>	
15.1	Revêtements de sol (y compris parquets) et carrelages (sol, mur et comptoir)	G2010	
15.2	Tentures et autres garnitures de fenêtre (y compris housses pour meuble)	G2020	
15.3	Literie, lingerie et articles de salle de bain (y compris couvertures électriques)	G2030	
15.4	Oeuvres d'art et autres articles de décoration (peintures, reproductions, lampes, horloges, statuettes, accessoires de foyer, fleurs de soie, décorations de Noël, etc.)	G2040	

<b>Déclarer en dollars (\$) ou en pourcentage (%) du total des ventes, commissions et autres recettes, mais non une combinaison des deux.</b> <b>Exclure TPS, TVH, TVP et TVQ.</b> <b>Si les données exactes ne sont pas disponibles, des estimations sont acceptables.</b>		Code	Veuillez indiquer : <input type="radio"/> \$ <b>OU</b> <input type="radio"/> % Si en dollars, omettre les cents
16	<b>Cadeaux, articles de fantaisie et souvenirs</b>	<b>X0400</b>	
17	<b>Bagages et maroquinerie</b> (sauf bourses et porte-monnaie; y compris fourre-tout, havresacs, mallettes et porte-documents)	<b>D1000</b>	
18	<b>Bijoux et montres</b> (sauf horloges)	<b>D2000</b>	
19	<b>Vêtements et accessoires</b> (somme de C1000, C2000, C3000, C4000, C5000, et C6000)	<b>C0000</b>	
19.1	Vêtements et accessoires pour dames (sauf ensembles spécialisés de sport) (somme de C1010 à C1070)	C1000	
19.1.1	Vêtements d'extérieur pour dames (y compris vêtements de fourrure et de ski)	C1010	
19.1.2	Robes et costumes pour dames	C1020	
19.1.3	Jupes, pantalons, blouses, chandails et autres vêtements tout-aller pour dames	C1030	
19.1.4	Bas pour dames	C1040	
19.1.5	Lingerie, vêtements de nuit et sous-vêtements pour dames	C1050	
19.1.6	Autres vêtements pour dames (y compris robes de mariée, maillots de bain, uniformes de travail et vêtements de danse aérobique)	C1060	
19.1.7	Accessoires pour dames (chapeaux, gants, foulards, bourses, porte-monnaie, ceintures, parapluies, etc.)	C1070	
19.2	Vêtements et accessoires pour hommes (sauf ensembles spécialisés de sport) (somme de C2010 à C2060)	C2000	
19.2.1	Vêtements d'extérieur pour hommes (y compris vêtements de fourrure et de ski)	C2010	
19.2.2	Complets, blousons sport et vestons pour hommes	C2020	
19.2.3	Pantalons, chemises, chandails et autres vêtements tout-aller pour hommes	C2030	
19.2.4	Sous-vêtements, vêtements de nuit et bas pour hommes	C2040	
19.2.5	Autres vêtements pour hommes (y compris maillots de bain, uniformes de travail et vêtements de danse aérobique)	C2050	
19.2.6	Accessoires pour hommes (chapeaux, gants, foulards, cravates, porte-monnaie, ceintures, parapluies, etc.)	C2060	
19.3	Vêtements et accessoires pour filles	C3000	
19.4	Vêtements et accessoires pour garçons	C4000	
19.5	Vêtements et accessoires pour bébés et enfants	C5000	
19.6	Vêtements unisexes	C6000	
20	<b>Chaussures</b> (somme de D3010 et D3020)	<b>D3000</b>	
20.1	Chaussures <b>athlétiques</b> (sauf bottes de ski, patins et chaussures de sport à crampons)	D3010	
20.2	Chaussures <b>non athlétiques</b> (somme de D3021 à D3023)	D3020	
20.2.1	Chaussures pour dames et filles	D3021	
20.2.2	Chaussures pour hommes et garçons	D3022	
20.2.3	Chaussures pour bébés et enfants	D3023	
21	<b>Véhicules de loisir</b> (somme de R1010 à R1030)	<b>R1000</b>	
21.1	Roulottes motorisées, roulottes de voyage et campeurs amovibles (y compris fourgonnettes transformées)	R1010	
21.2	Motocyclettes et scooters (y compris véhicules tout-terrain, cyclomoteurs et vélomoteurs)	R1020	
21.3	Bateaux et autres véhicules et accessoires de loisir (bateaux et moteurs, avions, motoneiges, motodunes, voiturettes de golf, motos marines, etc.)	R1030	
22	<b>Articles de sport</b> (y compris ensembles spécialisés de sport, bicyclettes et équipement d'exercice) (somme de L1010 à L1070)	<b>L1000</b>	
22.1	Bicyclettes, équipement et accessoires de cycliste (sauf tricycles pour enfants)	L1010	
22.2	Équipement et accessoires de chasse, de pêche et de camping (armes à feu, munitions, tentes, sacs de couchage, etc.) (sauf tentes-roulottes)	L1020	
22.3	Équipement et accessoires de hockey, de baseball, de football, de soccer, de volleyball et de basketball (y compris patins de hockey, chaussures de sport connexes à <u>crampons</u> et uniformes d'équipe)	L1030	
22.4	Équipement et accessoires de ski alpin et de fond (y compris planches à neige et bottes de ski)	L1040	
22.5	Équipement et accessoires de golf (sauf vêtements) (y compris chaussures et gants)	L1050	
22.6	Équipement d'exercice et de conditionnement physique	L1060	
22.7	Tous les autres articles de sport (patins artistiques, patins à roues alignées, planches à voile, équipement de tennis, articles de sellerie, jumelles, etc.)	L1070	
23	<b>Jouets, jeux et articles de passe-temps</b> (y compris tricycles pour enfants et jeux vidéo)	<b>L2000</b>	
24	<b>Tissus, fils et articles de couture et de mercerie</b> (sauf machines à coudre)	<b>L3000</b>	
25	<b>Fournitures pour artistes et d'artisanat</b>	<b>L4000</b>	
26	<b>Instruments, accessoires et fournitures de musique</b> (y compris partitions)	<b>L5000</b>	
27	<b>CDs, DVDs et bandes vidéo et sonores pré-enregistrés</b> (sauf location)	<b>L6000</b>	
28	<b>Livres, journaux et autres périodiques</b> (somme de L7010 et L7020)	<b>L7000</b>	
28.1	Livres à couverture cartonnée et à couverture souple	L7010	
28.2	Journaux, magazines et autres périodiques	L7020	
29	<b>Papeterie, fournitures de bureau, cartes, papier d'emballage et articles pour réception</b> (sauf fournitures pour artistes)	<b>X0500</b>	

<b>Déclarer en dollars (\$) ou en pourcentage (%) du total des ventes, commissions et autres recettes, mais <u>non</u> une combinaison des deux.</b> <b>Exclure TPS, TVH, TVP et TVQ.</b> <b>Si les données exactes ne sont pas disponibles, des estimations sont acceptables.</b>		Code	Veuillez indiquer : <input type="radio"/> \$ <b>OU</b> <input type="radio"/> % Si en dollars, omettre les cents
30	<b>Quincaillerie et matériel de rénovation</b> (somme de K1010 à K1060)	<b>K1000</b>	
30.1	Matériel et fournitures de plomberie, de chauffage, de refroidissement et électriques	K1010	
30.2	Peinture, papier peint et fournitures connexes	K1020	
30.3	Outils à main et électriques (sauf outils de jardinage)	K1030	
30.4	Quincaillerie (clous, attaches, poignées, charnières, etc.)	K1040	
30.5	Bois et autres matériaux de construction (sauf parquet et carrelages)	K1050	
30.6	Autres articles de quincaillerie et de construction (porte-drapeaux, boîtes aux lettres, ouvre-portes pour garage, etc.)	K1060	
31	<b>Produits, équipement et plantes pour pelouse et jardin</b> (somme de P1010 à P1030)	<b>P1000</b>	
31.1	Meubles pour pelouse/jardin/patio	P1010	
31.2	Équipement motorisé d'extérieur et accessoires (tracteurs pour la pelouse, tondeuses, souffleuses, etc.)	P1020	
31.3	Produits connexes pour pelouse et jardin et produits de pépinière (somme de P1031 et P1032)	P1030	
31.3.1	Produits et accessoires de pépinière (plantes, graines, bulbes, gazon, terre, fertilisants, etc.)	P1031	
31.3.2	Autres matériels et fournitures connexes pour pelouse et jardin (outils de jardinage, boyaux, brouettes, etc.) (y compris également piscines, équipement de terrain de jeux et barbecues)	P1032	
32	<b>Fleurs coupées, plantes d'intérieur en pot et produits floraux connexes</b>	<b>X0600</b>	
33	<b>Véhicules automobiles neufs</b> (somme de V1010 à V1030)	<b>V1000</b>	
33.1	Automobiles neuves	V1010	
33.2	Camions légers, fourgonnettes, mini-fourgonnettes et véhicules utilitaires sportifs neufs	V1020	
33.3	Camions moyens/lourds et autobus neufs	V1030	
34	<b>Véhicules automobiles d'occasion</b> (somme de V2010 à V2030)	<b>V2000</b>	
34.1	Automobiles d'occasion	V2010	
34.2	Camions légers, fourgonnettes, mini-fourgonnettes et véhicules utilitaires sportifs d'occasion	V2020	
34.3	Camions moyens/lourds et autobus d'occasion	V2030	
35	<b>Pièces et accessoires pour véhicules automobiles</b> (neufs, d'occasion et reconstitués) (somme de V3010 et V3020)	<b>V3000</b>	
35.1	Pneus	V3010	
35.2	Autres pièces et accessoires pour véhicules automobiles (sauf pneus)	V3020	
36	<b>Carburants, huiles et additifs pour véhicules automobiles</b> (somme de U1010 et U1020)	<b>U1000</b>	
36.1	Carburants pour véhicules automobiles	U1010	
36.2	Huiles et additifs pour véhicules automobiles (y compris liquide lave-glace, antigel, etc.)	U1020	
37	<b>Animaux de compagnie</b>	<b>X0700</b>	
38	<b>Articles de collectionneur</b> (monnaie, timbres, cartes, autographes, etc.)	<b>X0800</b>	
39	<b>Maisons mobiles préfabriquées</b> (neuves et d'occasion)	<b>X0900</b>	
40	<b>Monuments et pierres tombales</b>	<b>X1000</b>	
41	<b>Équipement agricole (neuf et d'occasion), fournitures et produits agricoles connexes</b>	<b>X1100</b>	
42	<b>Instruments et matériel professionnels et scientifiques</b> (microscopes, matériel d'arpentage, télescopes, etc.)	<b>X1200</b>	
43	<b>Marchandises d'occasion et antiquités</b>	<b>X1300</b>	
44	<b>Carburants domestiques</b>	<b>X1400</b>	
45	<b>Recettes de main d'oeuvre provenant de la réparation, de l'entretien et du service de véhicules automobiles</b>	<b>V4000</b>	
46	<b>Recettes provenant de la location de véhicules automobiles</b>	<b>V5000</b>	
47	<b>Recettes et commissions provenant de la réparation, du service et de la location autres que de véhicules automobiles</b> (somme de S1000 à S4000)	<b>S0000</b>	
47.1	Recettes de la location de CDs, DVDs, bandes vidéo et sonores et jeux vidéo	S1000	
47.2	Autres recettes et commissions provenant de la location et de crédit-bail	S2000	
47.3	Recettes et commissions provenant de la réparation	S3000	
47.4	Recettes et commissions provenant de la prestation de services	S4000	
48	<b>Autre (inclure toute marchandise <u>non</u> classifiée ailleurs et préciser dans l'espace fourni)</b>	<b>Y0000</b>	
Veuillez préciser : <div style="border: 1px solid black; height: 60px; width: 100%;"></div>			
<b>TOTAL DES VENTES, COMMISSIONS ET AUTRES RECETTES</b>		<b>Z0000</b>	
Si vous avez rempli ce formulaire en pourcentage (c.-à-d. Z0000 = 100 %), veuillez déclarer en \$ le total de vos ventes, commissions et autres recettes		<b>Z9999</b>	
<b>MERCI D'AVOIR REMPLI CE QUESTIONNAIRE. VEUILLEZ FAIRE UNE COPIE POUR VOS DOSSIERS.</b>			